

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

RÈGLEMENT # 482 Règlement d'emprunt décrétant l'achat d'un camion cube unité d'urgence pour le service des incendies.

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

Est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale / secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité;

QUE le règlement identifié ci-haut a été adopté par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 15 Aout 2022 et qu'il a pour objet l'emprunt de 600 000\$ et une dépense de 600 000\$ pour l'achat d'un camion cube unité d'urgence pour le service des incendies;

AVIS PUBLIC est en outre donné;

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'affaires, soit 8h30 à 16h30 heures.

QUE ce dit règlement entrera en vigueur après avoir été approuvé conformément à la Loi.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 23 aout 2022.

Signé:

Lyne Rivard
Directrice générale / secrétaire-trésorière